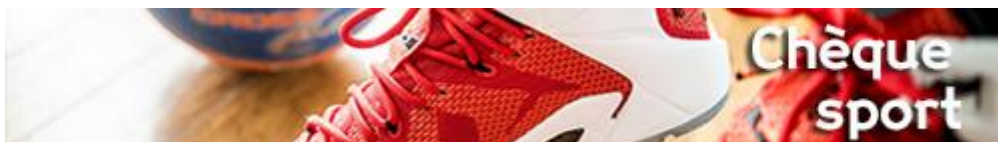


Sport



Retrouvez dans cette rubrique toute l'information concernant le chèque sport, l'offre sportive dans les Landes...

Dans le cadre de sa politique sportive, le Département des Landes s'engage à favoriser l'accès du plus grand nombre, à une offre associative fédérale de qualité.

Pour cela, une aide, sous la forme d'un chèque sport de 50 €, est attribuée aux jeunes landais(e)s inscrit(e)s en 6e dans un club sportif ou dans une association sportive scolaire relevant de l'UNSS.

Dans le cas d'une 2nd licence durant une même année scolaire, un 2nd « chèque sport » peut être sollicité, fixé forfaitairement à 25 €.

Pour bénéficier du chèque sport :

- Vous devez être résident dans les Landes.
- Votre enfant doit être inscrit en 6ème ou dans le cas où il est inscrit auprès d'un établissement médico-social ou hospitalier être né en 2009.
- Votre enfant doit être inscrit dans un club landais affilié à un comité départemental.

Les pièces à produire pour présenter une demande de "Chèque Sport" sont :

- Un certificat de scolarité
- Une copie de la licence sportive
- Un RIB

Pour tout renseignement complémentaire : Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports - Tél. : 05 58 05 40 40 - Poste 8522

- cheque-sport@landes.fr